

Agreste Limousin

numéro 91 - février 2013



Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne : les circuits courts en phase de développement

Les circuits courts sont bien présents sur le Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne, mais ils constituent souvent un débouché secondaire.

La moitié des exploitations concernées sont des élevages, notamment de bovins viande. Les exploitations en multifilières et les producteurs de volailles sont également bien représentés.

Bénéficiant d'un bassin de population dynamique et de la proximité de Limoges, il y a encore peu de concurrence sur les lieux de vente.

Les producteurs du Pays sont majoritairement satisfaits du revenu généré par les circuits courts.

Le tiers des producteurs en circuit court ont moins de 40 ans. Ces jeunes agriculteurs font preuve d'ambition et souhaitent développer cette activité sur leurs exploitations dans les années à venir.

Le Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne est situé aux frontières de la Corrèze et de la Dordogne. Les pôles principaux de ce territoire sont Saint-Yrieix-la-Perche, Nexon, Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles. La partie nord du territoire est influencée par l'agglomération de Limoges tandis que le sud reste structuré principalement autour de la ville de Saint-Yrieix-la-Perche.

L'agriculture du territoire est dominée par l'élevage et la pomiculture. Toutefois, certaines productions identitaires font sa renommée telles que le porc «cul noir», le veau de Saint-Yrieix ou les volailles grasses. Le Pays compte, selon le recensement agricole de 2010, 1035 exploitations agricoles. Parmi celles-ci, 122 commercialisent en circuit

court, soit une proportion de 12% contre 10% en Limousin.

De nombreux élevages bovins

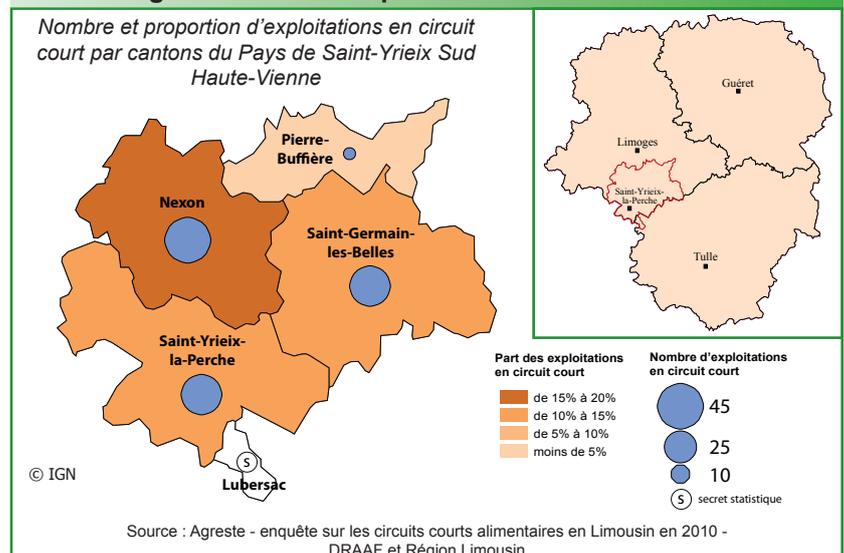
La moitié des exploitations commercialisant en circuit court sont spécialisées en élevage contre seulement 35% au niveau régional. Elles élèvent pour la plupart des bovins viande, mais aussi des ovins et porcins, notamment des porcs de race «cul noir».

Les exploitations en multifilière, c'est-à-dire commercialisant plusieurs types de produits en circuit court, représentent 20% des exploitations en circuit court du Pays contre 11% en Limousin. Elles vendent à la fois de la viande, des volailles, des oeufs, des légumes ou encore des fruits.

Les exploitations spécialisées

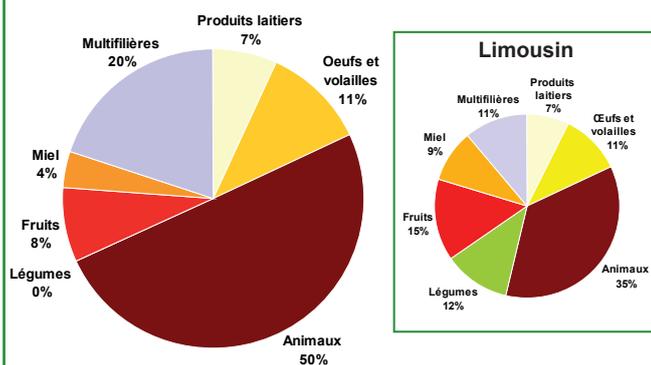
Le canton de Nexon compte le plus grand nombre d'exploitations en circuit court

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons du Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne



La moitié des exploitations en circuit court sont des élevages

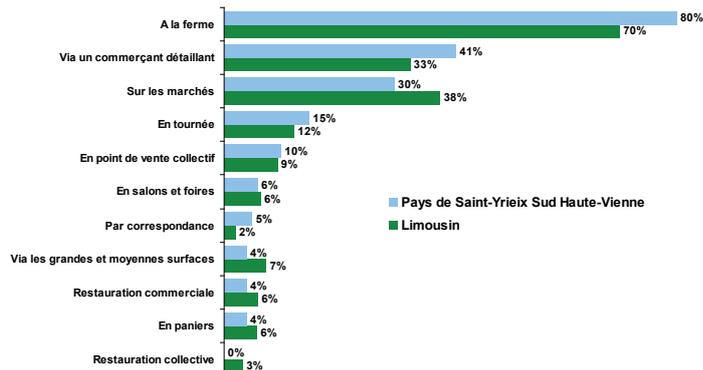
Répartition des exploitations en circuit court du Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne par filière de production principale



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

La vente à la ferme largement plébiscitée

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

dans la production de volailles représentent 11% des exploitations en circuit court. Le territoire bénéficie d'une certaine notoriété pour ses productions de volailles grasses. Quelques producteurs de fruits vendent également en circuit court. Il s'agit pour la plupart de pomiculteurs vendant une petite partie de leur production en vente directe. Ils représentent 8% des exploitations en circuit court.

Enfin, parmi les autres types de produits vendus en circuit court par des exploitations du territoire, on peut trouver du miel ou des produits laitiers comme des fromages de chèvre. Il est à noter qu'aucune exploitation en circuit court n'est spécialisée dans la production de légumes seuls.

L'agriculture biologique est une pratique peu présente sur le territoire : seulement 6% des exploitations en circuit court sont concernées, contre 15% en Limousin.

Huit exploitations sur dix vendent à la ferme

La vente à la ferme est pratiquée par 80% des exploitations en circuit court du Pays contre 70% en Limousin. Il s'agit, comme pour l'ensemble des territoires de la région, du mode de vente le plus largement utilisé par les producteurs. Tous types de produits sont vendus directement à la ferme. Le deuxième mode de vente le plus utilisé est la vente via des commerçants détaillants qui concerne 41% des exploitations en circuit court du Pays contre 33% au niveau régional. Ce mode de vente est en premier lieu utilisé par les éleveurs qui vendent des animaux à des bouchers locaux. Toutefois, d'autres produits comme

des fruits ou des volailles sont aussi vendus à des commerçants.

La vente sur les marchés est le troisième mode d'écoulement ; 30% des producteurs l'utilisent contre 38% en Limousin. Cela concerne essentiellement les exploitations en multifilières proposant des fruits ou des légumes par exemple, mais également les producteurs de fromages.

Les producteurs de volailles se démarquent par les modes de vente auxquels ils ont recours. Ils utilisent des modes de vente novateurs tels que la vente par correspondance, en points de vente collectifs ou en salons et foires.

Des lieux de vente de proximité

Les lieux de vente où se rendent les producteurs (hors vente à la ferme) sont principalement locaux. En effet, près de la moitié sont situés au sein même du Pays et les autres pour la plupart en Haute-Vienne. Les principaux lieux de vente sont Limoges, Saint-Yrieix-la-Perche et Nexon. Quelques producteurs vendent en dehors de la région, dans les départements limitrophes mais également en région parisienne. Globalement, sur les lieux de

- TÉMOIGNAGE -

Une initiative locale : Le Panier de Germaine

«Le Panier de Germaine permet aujourd'hui à près de 100 familles de s'approvisionner prioritairement auprès de producteurs du canton de Saint-Germain-les-Belles.

La palette de produits proposés va du pain à la viande en passant par les fruits et légumes.

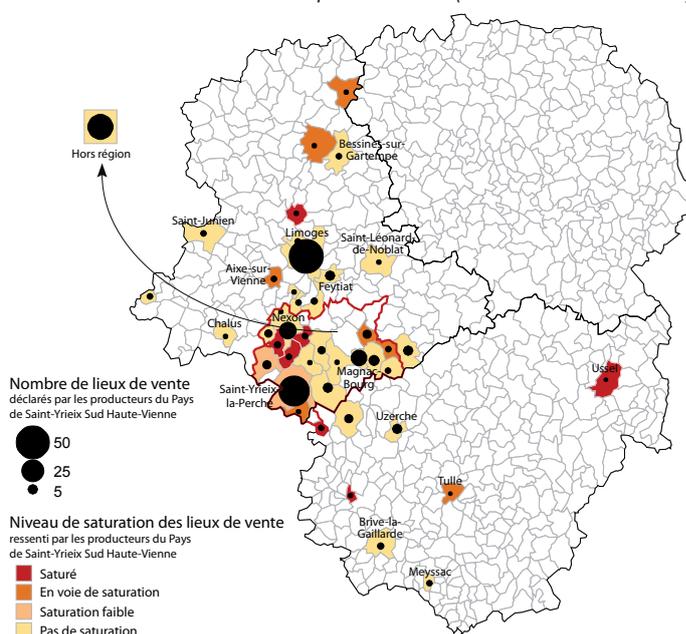
En échange de ce débouché local, les producteurs s'engagent à maintenir ou s'orienter vers l'agriculture biologique. Le consommateur, quant à lui, accepte de payer un prix rémunérateur pour l'agriculteur.

Acteur économique de son territoire, le Panier de Germaine crée du lien social et oeuvre pour une évolution et une diversification des productions agricoles.»

Le Panier de Germaine

La moitié des lieux de vente situés au sein du Pays

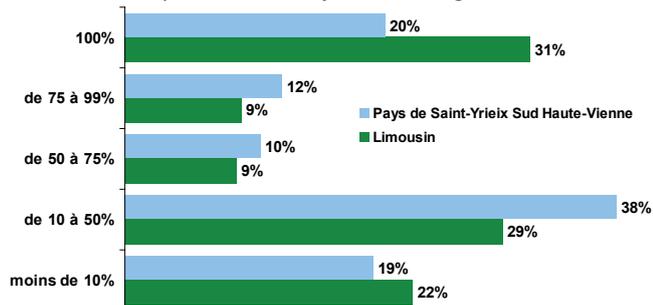
Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs du Pays et niveau de saturation ressentis par commune (hormis vente à la ferme)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Peu de producteurs vendent tout en circuit court

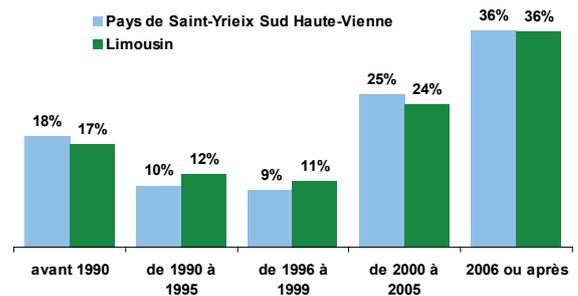
Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court sur les exploitations du Pays et de la Région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Plus du tiers des producteurs n'ont débuté cette activité qu'après 2006

Répartition des exploitations selon l'année de lancement de l'activité circuit court sur l'exploitation



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

vente où se rendent les producteurs, la concurrence est peu ressentie. Les deux tiers des lieux de vente sont considérés comme non saturés. Cela démontre une concurrence limitée et donc un potentiel de développement. C'est sur les marchés que la concurrence est la plus présente.

La part des circuits courts dans le chiffre d'affaires limitée

En fonction des exploitations et des produits vendus, la part du chiffre d'affaires total réalisée par la vente en circuit court est variable. En moyenne les circuits courts représentent 45% du chiffre d'affaires total des exploitations concernées. Ils constituent l'unique débouché pour 20% des exploitations qui vendent donc la totalité de leur production par ce biais. Cette proportion est inférieure au niveau régional où 31% des exploitations vendent tout en circuit court. Les apiculteurs et producteurs de volailles réalisent la majeure partie de leur chiffre d'affaires en circuit court, contrairement aux éleveurs et arboriculteurs pour lesquels cela ne représente qu'une petite partie du chiffre d'affaires total de leurs exploitations, aux alentours de 30% en moyenne. Parmi les 122 exploitations agricoles du Pays qui commercialisent en circuit court, les trois quarts sont de taille économique moyenne ou grande contre 66% en Limousin. A l'inverse, 7% sont de petite taille et 17% de très petites exploitations.

Une réelle satisfaction en terme de revenu

Même si la part des circuits courts dans leur chiffre d'affaires est en moyenne plus modeste qu'en Limousin, les producteurs du Pays se déclarent plus satisfaits du revenu tiré de cette activité. En effet, les trois quarts

d'entre eux se déclarent satisfaits contre 66% au niveau régional.

Une activité souvent débutée au moment de l'installation

L'année moyenne de démarrage de la vente en circuit court pour les producteurs du Pays est 2000. Toutefois, 36% d'entre eux n'ont débuté cette activité qu'après 2006, donc récemment. Les éleveurs sont ceux qui ont adopté ce mode de commercialisation le plus tardivement, motivés par l'intérêt économique en période de conjoncture difficile pour les filières d'élevage. Pour plus des deux tiers des producteurs, l'activité de vente en circuit court a été adoptée au moment de leur installation. Il s'agit d'une activité de diversification créée ultérieurement à l'installation pour seulement 28% des exploitations contre 43% en Limousin.

De jeunes producteurs

Les producteurs en circuit court du Pays ont une moyenne d'âge de 45 ans contre 47 ans en Limousin. Parmi ceux-ci, un tiers ont moins de 40 ans, soit une part plus importante qu'au niveau régional. À l'inverse, les plus de 55 ans ne représentent que 17% des exploitants.

Les trois quarts des producteurs sont issus du milieu agricole. C'est notamment le cas pour les éleveurs et producteurs de fruits. Les exploitants en multifilières et les producteurs de volailles se sont, quant à eux, plutôt installés hors cadre familial.

L'activité agricole constitue l'activité principale de neuf exploitants sur dix. Toutefois, 15% exercent une activité secondaire. En ce qui concerne les apiculteurs, il s'agit pour la grande majorité d'entre eux d'une activité annexe leur fournissant un complément de revenu.

Un choix avant tout économique

Les producteurs du territoire ont avant tout choisi de commercialiser en circuit court en raison de l'intérêt économique que procure ce mode de vente. Pour huit exploitants sur dix, la principale motivation est la volonté de mieux valoriser leurs produits. La deuxième motivation est la volonté d'être indépendant dans la production et la commercialisation. Cette activité permet d'avoir un contact direct avec les clients, ce qui satisfait également des motivations personnelles, en premier lieu la reconnaissance de ses produits et de son travail. Les producteurs ont également l'ambition à travers cette démarche de sauvegarder et mettre en valeur les produits du terroir et de maintenir une activité économique en milieu rural.

De bons produits pour réussir

Selon les producteurs du territoire, pour réussir dans la commercialisation en circuit court, certaines qualités sont particulièrement indispensables. Ainsi, il faut avoir un bon relationnel avec la clientèle, une motivation importante et une bonne organisation technique au sein de son exploitation pour assumer les différentes tâches. Ils ont aussi mis en avant plusieurs conditions de réussite. La première est de proposer des produits de qualité, mais il est important également d'avoir accès à des équipements spécifiques et d'être implanté dans un bassin de clientèle suffisamment peuplé.

Les éleveurs contraints par la fermeture de l'abattoir

Certaines contraintes ou difficultés peuvent nuire au fonctionnement ou au développement des circuits courts. Selon les producteurs, la première contrainte est le manque de maîtrise

de la rentabilité. En particulier, cette activité ne permet pas de garantir les volumes vendus. La seconde contrainte jugée la plus importante est le défaut d'informations, de connaissances et de compétences. Certains producteurs se sentent démunis face à la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences pour répondre aux exigences de cette activité, notamment pour les étapes de transformation et de commercialisation des produits. Enfin, le troisième frein est la difficulté d'accès à des équipements spécifiques à cette activité. Ce frein est d'autant plus présent depuis la fermeture récente de l'abattoir de Saint-Yrieix-la-Perche qui constituait un outil de proximité précieux pour les nombreux éleveurs commercialis-

sant de la viande en circuit court. Ces derniers sont dorénavant contraints de parcourir des distances plus longues pour faire abattre et découper leurs animaux.

En revanche, les producteurs ne citent pas le manque de clientèle comme une contrainte majeure contrairement à beaucoup de leurs confrères d'autres territoires.

Les jeunes producteurs convaincus par cette démarche

Parmi les producteurs qui vendent en circuit court depuis 2006 ou avant, 29% sont actuellement en phase de développement de leur activité en terme de volumes commercialisés ; c'est plus qu'au niveau régional.

Dans les cinq ans à venir, parmi l'en-

semble des exploitations en circuit court du Pays, 42% ont la volonté d'augmenter les volumes de produits vendus par ce biais. Un tiers souhaite diversifier leurs lieux de vente pour élargir leur zone de chalandise. Ce sont avant tout les jeunes producteurs qui souhaitent développer cette activité au sein de leurs exploitations. Ces derniers impulsent une dynamique favorable aux circuits courts sur le territoire.

On note toutefois que 21% des producteurs veulent réduire ou arrêter cette activité. La plupart de ces derniers ont plus de 55 ans. La principale raison est le départ en retraite, mais pour 31% la charge de travail importante explique ce choix. ■

Chiffres clés

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons (hormis communes extérieures au Pays)

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations en circuit court	Proportion d'exploitations en circuit court
Lubersac	33	5	15%
Saint-Yrieix-la-Perche	322	37	11%
Saint-Germain-les-Belles	311	35	11%
Nexon	248	45	18%
Pierre-Buffière	121	4	3%
Pays de Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne	1035	122	12%

Sources : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Niveau de saturation ressenti par modes de vente (hormis vente à la ferme)

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Commerçants détaillants	80%	3%	17%
En tournée	56%	23%	21%
Grandes et moyennes surfaces	77%	0%	23%
Marchés	51%	33%	16%
Paniers	50%	50%	0%
Points de vente collectifs	83%	17%	0%
Restauration commerciale	100%	0%	0%
Salons et foires	73%	0%	27%
Total	65%	18%	16%

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Exploitations petites, moyennes ou grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Dans le cas contraire on distingue les petites et les très petites. Les petites structures sont dirigées par un chef d'exploitation de moins de 60 ans, emploient l'équivalent de plus d'une personne à mi-temps durant l'année et dégagent une PBS annuelle de plus de 10 000 euros. Enfin, les très petites sont plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs, elles dégagent une PBS annuelle de moins de 10 000 euros.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Proportion d'exploitations du Pays selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les sans opinion)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	75%	23%
Charge de travail supplémentaire	45%	55%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	27%	69%
Jugement des pairs	9%	81%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	67%	33%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	17%	64%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	38%	53%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	68%	13%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	55%	43%
Rentabilité non maîtrisée	87%	13%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	27%	73%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	40%	57%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	56%	37%
Déplacements pour livraison trop importants	32%	34%

Pour en savoir plus...

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
 Directeur de la publication : Christophe Leysse
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
 Rédacteur : Damien Lafarge
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2013